

# CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE Session 2022

## Tableau numérique

L'établissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats.

Durée: 1 h 00 Coefficient: 3

### **A LIRE ATTENTIVEMENT:**

#### Consignes à lire avant le commencement de l'épreuve

- Vérifiez avant de commencer que votre sujet comprend 2 pages, y compris celle-ci.
- Votre identité devra uniquement être reportée dans le cadre <u>en haut</u> de <u>chaque</u> copie. Dès la fin de l'épreuve, les compositions seront acheminées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, afin que ces dernières soient numérisées par un scanner dédié. Toutes les copies seront automatiquement identifiées et rendues anonymes lors de cette opération. Elles seront ensuite adressées aux correcteurs de façon dématérialisée. Chaque composition fera l'objet d'une double correction.

En dehors de ce cadre, vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.

- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable (sont interdits les stylos à bille effaçables type « frixion ») pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Les brouillons ne seront pas ramassés, le cas échéant ceux-ci ne seront pas corrigés.
- ◆ L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome sans imprimante est autorisée.

Le non-respect des règles indiquées ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

## SUJET

L'île de Pengwenn possède quatre zones portuaires : les zones A, B, C et D.

Chacune de ces zones possède des places d'amarrage pour les bateaux, qui sont réparties ainsi :

- Des places à quai pour professionnels
- Des places à quai pour plaisanciers
- Des places de mouillage (réservées aux plaisanciers)

Les usagers sont des professionnels et des plaisanciers. Les professionnels prennent exclusivement des places à quai, les plaisanciers prennent des places à quai ou des places de mouillage.

En 2021, le nombre total de places sur l'ensemble des quatre zones s'élève à 204 dont les 9/17<sup>ème</sup> sur la zone A. Le tiers du reste se situe sur la zone B.

Sur la zone A, la moitié des places sont des places à quai pour les plaisanciers et le neuvième des places totales sont des places à quai pour les professionnels.

Les zones C et D ont le même nombre de places à quai pour les professionnels et à eux deux ont six fois moins de places à quai pour professionnels que le nombre de places à quai pour les professionnels de la zone A.

Le nombre total de places de la zone D est trois fois supérieur à celui de la zone C.

L'île de Pengwenn compte au total 17 places pour les professionnels et il y a 57 places de mouillage de plus que de places à quai pour les plaisanciers.

La zone B dispose de 6 places à quai pour plaisanciers. Le nombre de places à quai pour plaisanciers de la zone C est la moitié des places à quai pour plaisanciers de la zone B.

En 2022, un professionnel cessera son activité et ne sera pas remplacé, sa place sera retirée du nombre de places à quai pour les professionnels. Les professionnels se répartiront les places de la façon suivante:  $5/8^{\text{ème}}$  sur la zone A,  $1/8^{\text{ème}}$  sur la zone C et le quart du reste sur la zone D.

Du fait de la demande croissante de places pour la plaisance, des infrastructures supplémentaires seront installées.

Par rapport à l'année 2021, le nombre de mouillages augmentera de un sixième sur la zone A, du tiers sur la zone C et de un neuvième sur la zone D, il restera inchangé sur la zone B. Les places à quai pour plaisanciers seront doublées sur la zone B, triplées sur les zones C et D, et le nombre total des places à quai de la zone A restera stable.

A partir des éléments ci-dessus, vous construirez un tableau numérique faisant ressortir, pour les années 2021 et 2022 ; pour chaque zone portuaire et pour l'ensemble de l'île :

- le nombre de places à quai pour les professionnels,
- le nombre de places à quai pour les plaisanciers,
- le nombre de places de mouillage,
- le nombre total de places.

Vous ferez également apparaître le pourcentage d'évolution du nombre total de places de l'année de 2022 par rapport à l'année 2021.

Les pourcentages seront arrondis si besoin au centième de pourcentage.